

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

**SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS DE MINEURS
CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 681)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à détourner l'attention des causes réelles de la délinquance juvénile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose de rétablir une cohérence dans l'intitulé de cette proposition de loi hors-sol, qui nie les acquis de la science sur les causes réelles de la délinquance juvénile.

Bien que la littérature scientifique et les recherches sérieuses sur les causes profondes de la délinquance abondent, la droite aveuglée par son obsession du tout-répressif propose des mesures en complète méconnaissance des réalités sociales et en ignorant les avis des experts.

Nulles sont les chances de parvenir à une baisse de la délinquance sans travailler sur les causes profondes de celle-ci : la précarité, le mal-logement, les conditions scolaires, la prise en charge des

problèmes de santé mentale et du handicap à l'école. En réalité, c'est l'accompagnement social, la lutte contre la pauvreté et les inégalités qui permettent d'endiguer la délinquance.

L'été dernier, après la suppression de 500 postes de contractuels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les professionnels de la protection de l'enfance ont tiré la sonnette d'alarme quant aux coupes budgétaires dont les premières victimes sont les jeunes suivis par la PJJ. Ces coupes se multiplient : en 2024, l'ancien ministre de l'économie a annulé 37 millions d'euros de crédits alloués à ce secteur.

Cette décision préoccupante concourt à une mauvaise prise en charge des jeunes en conflit avec la loi et ne constitue pas un cadre favorisant leur réhabilitation. Au lieu de considérer cette situation d'anémie de l'Etat, cette proposition de loi s'attaque aux familles les plus pauvres.

La présente proposition de loi vise ainsi à mettre en lumière l'absurdité de cette proposition de loi illustrant l'incapacité de la droite à proposer des solutions sociales, humaines et dignes au problème de la délinquance juvénile.